

Compilation de données relatives à la station piscicole gouvernementale de Lac-des-Écorces

14 janvier 2020

1. Analyse de la situation actuelle

1.1. Capacité de production (en T)

Bien que la production annuelle de la station piscicole gouvernementale de Lac-des-Écorces (SPGLDE) ait déjà atteint une pointe de 65,8 tonnes en 1984, sa production maximale réelle est limitée à 36 tonnes. Cette limite est fixée par la capacité d'autoépuration du milieu récepteur. De plus, en raison d'un bris de la conduite d'amenée d'eau de profondeur qui limite le débit de prélèvement d'eau froide afin de prévenir l'affaissement de la conduite et qui restreint la capacité de refroidissement de l'eau d'élevage, le volume de production de la SPGLDE est actuellement limité à un maximum de 26 tonnes.

1.2. Historique de la production (en T)

Tableau 1. Production annuelle des cinq dernières années

Année*	Production (en tonne)	Référence
2015	26,4	https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Bilan-ensemencements-2015.pdf
2016	19,3	https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Bilan-ensemencements-2016.pdf
2017	25,2	https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Bilan-ensemencements-2017.pdf
2018	20,5	https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Bilan-ensemencements-2018.pdf
2019	Non disponible	Compilation en cours

*du 1^{er} janvier au 31 décembre

1.3. Caractéristiques de la main-d'œuvre actuelle

Tableau 2. Statut actuel et exigences des différents postes

Poste	Nombre	Statut	Niveau de formation demandé
Chef de la station	1	1 occupé	Diplôme d'études secondaires ou équivalent et 12 années d'expérience pertinente, ou diplôme d'études collégiales ou équivalent et 6 années d'expérience pertinente. Voir le recueil de politique et de gestion du Conseil du Trésor : http://www.rpg.tresor.qc/pdf/2-2-2-1.pdf
Pisciculteur permanent	2	1 occupé; 1 vacant	Diplôme d'études secondaires ou équivalent, ou expérience pertinente suffisante. Voir le recueil de politique et de gestion du Conseil du Trésor : http://www.rpg.tresor.qc/pdf/4-2-1-73.pdf . Permis de conduire classe 1 ou 3 est un atout.
Pisciculteur saisonnier	4	4 vacants* (au 14 janvier 2020)	Permis de conduire classe 1 ou 3 est un atout.
Aide-pisciculteur	Au besoin	-	Aucune condition d'admission n'est requise. Voir le recueil de politique et de gestion du Conseil du Trésor : http://www.rpg.tresor.qc/pdf/4-2-1-79.pdf

*La période de travail est répartie de mars à décembre pour un total de 480 jours-personne. En supplément, 20 à 30 jours-personne sont requis pour le marquage de touladis, lequel ne sera plus réalisé au moment de la fermeture de la station.

1.4. Liste des principaux équipements (équipements roulants et accessoires, équipements de production, outils et autres équipements)

Le MFFP a prévu transférer la totalité des équipements répertoriés ci-dessous dans son réseau de production piscicole gouvernemental.

Équipements roulants :

- Camion 10 roues International, 2009 (90 151)
- Camion 10 roues Sterling, 2006 (857 976)
- Camionnette ¾ tonne Ford F250, 2011 (110 098)
- VTT Honda TRX 300, 1989 (855 422)
- VTT Honda TRX 420, 2008 (80 123)
- Tracteur Kubota B700 HST, 1993 (856089)
- Tracteur à jardin Cub Cadet (sans tondeuse), GE3000, 2004
- Chariot élévateur Toyota 2500 lb, 2007
- Remorque fermée Middlebury 18 pieds, 2009

Équipements connexes :

- Pelle à neige 8 pieds pour camionnette
- Kit de chenille pour VTT Honda TRX420
- Tondeuse à fléaux pour tracteur Kubota
- Souffleuse à neige pour tracteur Kubota
- Remorque en aluminium 4 x 6 pour tracteur Kubota

Équipements de production :

- 13 contenants de transport Xactic 1,4 m3
- 3 génératrices Kubota 7 000 watts
- 3 génératrices Honda 3 700 watts
- 1 pompe à eau Honda WB20
- 1 pompe à eau Honda WX10
- 1 pompe à eau Honda GX120
- 1 pompe à eau Honda GX340
- 1 pompe péristaltique Masterflex 100 rpm
- 1 laveuse à pression Karcher 3500 lb/po2
- 1 trieur à œufs
- 2 classeurs à poissons sur roues
- 1 gerbeur à piles
- 2 oxymètres Handy MK1
- 2 oxymètres YSI
- 2 balances à plateau 500 kg
- 2 balances à plateau 100 kg
- 1 microscope Leit
- 1 loupe binoculaire Wild Herreburg
- 48 soigneurs à courroie Zeigler
- 1 soigneuse à essence sur remorque à 5 compartiments
- 1 soigneuse à essence sur skis à 1 compartiment
- 2 imites rapaces TONFOR au propane
- Grande variété de seines et de puises
- 6 injecteurs

Espace d'élevage :

- 48 bassins de béton de 45 m3
- 19 viviers de fibre de verre de 3,7 m3
- 80 auges de fibres de verre de 0,27 m3
- 12 rangées de 16 incubateurs à tiroirs Heath

Équipements d'atelier :

- 1 compresseur à air
- 1 banc de scie
- 1 perceuse sur colonne
- 1 scie à onglets
- 1 soudeuse électrique
- Outils électriques variés
- Outillage de mécanique varié
- Outillage de menuiserie varié

Équipements de bureau :

- 6 classeurs 4 tiroirs
- 1 classeur 3 tiroirs
- 4 armoires en acier
- 3 ordinateurs
- 1 écran 17"
- 1 écran 19 "
- 1 écran 45"
- 1 imprimante HP
- 3 chaises de bureau

1.5. Investissements effectués au cours des dernières années

Tableau 3. Principaux travaux réalisés de 2000 à janvier 2020

Projet	Description	Année	Montant (\$)
Remplacement des crépines	Remplacement des deux crépines par des crépines de marque Johnston	2000	100 000 \$
Remplacement de la vanne de 28"		2008	20 100 \$
Blocs de lestage	Remplacement de tous les blocs de lestage sur la conduite d'approvisionnement en eau de profondeur (réalisé par Hydrosphère)	2009	405 000 \$
Tuyau de distribution d'eau	Installation d'un tuyau de 18" en PEHD à partir de la boîte de vannes jusqu' à chacune des rangées de bassins et de la salle d'alevinage Remplacement du Y en acier inoxydable par un H pour optimiser la distribution de l'eau Nouvelle tuyauterie pour la distribution de l'eau	2009	750 000 \$
Évaluation compression béton	Pour la pose d'ombrières	2010	6 000 \$
Rénovation salle d'alevinage	Nouvelle entrée électrique - 600 volts 600 AMPS. Installation de deux échangeurs d'air Nouveau revêtement intérieur Nouveau système d'éclairage programmable	2010	680 000 \$
Revêtement toiture	Remplacement du revêtement du bâtiment principal	2010	24 000 \$
Réparation tuyau arrivée d'eau 1	Réparation temporaire du PEHD 28" submergé en amont du barrage	2013	9 875 \$
Réparation tuyau arrivée d'eau 2	Réparation du PEHD 28" submergé en amont du barrage	2014	36 725 \$
Réparation tuyau arrivée d'eau	Réparation du tuyau PEHD 28" en aval du barrage	2016	12 000 \$
TOTAL			2 043 700 \$

1.6. Investissements à prévoir

La mise à niveau de la SPGLDE nécessiterait des investissements considérables à la structure actuelle. La construction d'un nouveau bâtiment, dont les coûts sont inconnus, et des réparations à certaines infrastructures actuelles seraient nécessaires. La faisabilité du projet et l'ensemble des investissements à prévoir ne sont pas déterminés.

Par ailleurs, une demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) devrait être déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour toute modification à la SPGLDE en vue de la maintenir en opération. Les travaux sur le site de la SPGLDE devraient aussi être autorisés par le MELCC selon les normes actuellement en vigueur. De plus, un permis d'exploitation d'un établissement piscicole devrait être obtenu auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Les principaux travaux appréhendés et les estimations de coûts préliminaires présentées demeurent à être évaluées par des études d'experts :

- Réfection de la conduite d'amenée d'eau de profondeur (estimation de l'ordre de 1,3 M\$ en 2015). Cette modification aux infrastructures de la SPGLDE nécessitera la délivrance d'un certificat d'autorisation par le MELCC ;
- Installation d'un système de traitement des rejets afin que la SPGLDE se conforme aux normes environnementales en vigueur nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (estimation de l'ordre de 3,8 M\$ en 2015). Cette modification nécessiterait la conversion du circuit de l'eau d'élevage en boucle semi-fermée ;
- Installation d'un système de refroidissement de l'eau du système d'élevage afin de permettre le maintien d'un régime thermique requis dans les boucles de recirculation (estimation approximative de l'ordre de 0,2 M\$) ;
- Reconstruction des systèmes d'élevage permettant des bassins recouverts et performants soumise à une autorisation du MELCC. Les bassins destinés à l'élevage, désuets et actuellement découverts, ne permettent pas de contrôler adéquatement plusieurs paramètres influençant considérablement la croissance et la survie des poissons ;
 - Études préalables : étude géotechnique des sols, caractérisation écologique, évaluation environnementale, travaux d'arpentage (estimation approximative de l'ordre 0,5 M\$) ;
 - Aménagement d'une nouvelle installation incluant l'architecture, l'élaboration des plans et devis et la construction. La relocalisation de la SPGLDE est possiblement nécessaire au vu de l'incertitude sur la stabilité des sols à l'emplacement actuel (coûts non évalués) ;
 - Démantèlement des installations actuelles de la station (évalué à 1,15 M\$ en 2018).

2. Analyse financière

2.1. Prix de vente ajusté, par unité de poids moyen

Les poissons issus de la production piscicole gouvernementale ne sont pas vendus.

2.2. Coût de la main-d'œuvre basé sur les ressources en place, incluant les bénéficiaires marginaux

Une masse salariale de 306 224 \$ incluant les contributions de l'employeur (12,17 %) est estimée pour l'année financière en cours (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020). En date du 14 janvier 2020, 283 678 \$ ont été versés.

2.3. Coût des œufs

La SPGLDE n'achète pas les œufs requis pour sa production. Elle incube des œufs en provenance de fraies artificielles en milieu naturel (ex. : production actuelle mineure de touladi) et elle reçoit des alevins en provenance d'autres établissements du réseau de production piscicole gouvernementale afin de réaliser leur grossissement (ex. : production d'omble de fontaine domestique).

2.4. Dépenses liées à l'achat de nourriture en fonction de la production de poissons

Voir colonne « Dépenses de nourriture » au tableau 4. Les dépenses sont comptabilisées par année financière (1^{er} avril au 31 mars), tandis que les volumes de production de poissons (section 1.2) sont représentés par année au calendrier (1^{er} janvier au 31 décembre). Les volumes de poissons déversés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars ne représentent généralement qu'une proportion mineure de la production annuelle.

2.5. Frais de transport en fonction de la production de poissons

Voir colonne « Dépenses de transport » au tableau 4. Les dépenses sont comptabilisées par année financière (1^{er} avril au 31 mars), tandis que les volumes de production de poissons (section 1.2) sont représentés par année au calendrier (1^{er} janvier au 31 décembre). Les volumes de poissons déversés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars ne représentent généralement qu'une proportion mineure de la production annuelle.

2.6. Autres frais variables

Voir colonne « Dépenses en santé et services vétérinaires » au tableau 4. Les dépenses ne sont pas toutes proportionnelles au volume de production (ex. : contrat de services vétérinaires). Les dépenses sont comptabilisées par année financière (1^{er} avril au 31 mars), tandis que les volumes de production de poissons (section 1.2) sont représentés par année au calendrier (1^{er} janvier au 31 décembre). Les volumes de poissons déversés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars ne représentent généralement qu'une proportion mineure de la production annuelle.

2.7. Autres frais fixes

Voir colonne « Autres dépenses » au tableau 4. Les autres dépenses représentent majoritairement des frais fixes, c'est-à-dire qu'ils varient dans une moindre mesure en fonction de la production. Les dépenses sont comptabilisées par année financière (1^{er} avril au 31 mars), tandis que les volumes de production de poissons (section 1.2) sont représentés par année au calendrier (1^{er} janvier au 31 décembre). Les volumes de poissons déversés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars ne représentent généralement qu'une proportion mineure de la production annuelle.

Tableau 4. Dépenses de fonctionnement par année financière¹

Année financière ²	Dépenses de nourriture	Dépenses de transport ³	Dépenses de santé et services vétérinaires	Entretien des équipements de transport	Entretien du terrain et des bâtiments	Entretien divers	Électricité	Autres dépenses
2019-2020 (estimation) ⁴	63 000 \$	26 000 \$	25 500 \$	18 500 \$	10 000 \$	10 000 \$	29 000 \$	6 000 \$
2018-2019	67 407 \$	30 550 \$	27 466 \$	29 640 \$	17 374 \$	11 735 \$	28 349 \$	8 990 \$
2017-2018	58 792 \$	37 598 \$	30 319 \$	22 538 \$	13 377 \$	9 313 \$	28 564 \$	5 231 \$
2016-2017	69 283 \$	21 877 \$	21 964 \$	22 362 \$	22 655 \$	14 825 \$	26 556 \$	5 219 \$
2015-2016	64 471 \$	33 483 \$	26 021 \$	22 821 \$	9 247 \$	20 482 \$	21 550 \$	3 482 \$

¹ Les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisation, incluant leur amortissement, et les coûts de rémunération. De plus, certains frais administratifs sont assumés par d'autres entités administratives que la station piscicole gouvernementale de Lac-des-Écorces.

² Les années financières s'étendent du 1^{er} avril au 31 mars.

³ Oxygène, essence et frais de déplacement.

⁴ Les dépenses 2019-2020 sont estimées en date du 14 janvier 2020 pour l'année financière complète.